

CA1
EA925
C12
#16/juil.'71
DOCS

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E
3 5036 01029784 7

CANADA D'AUJOURD'HUI



EXTERNAL AFFAIRS
AFFAIRES EXTERIEURES
OTTAWA

JUN 4 1975

LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE
REFERENCE

PARIS / JUILLET 1971 / N° 16

Une donnée nouvelle de l'équation canadienne LE FRANÇAIS ET L'ANGLAIS LANGUES OFFICIELLES

Parmi les Canadiens qui ne parlent guère que l'anglais — plus des deux tiers de la population — nombreux sont ceux qui ont du mal à comprendre la politique linguistique instaurée en 1969 par le gouvernement fédéral. Alors qu'il leur est possible de vivre, de s'instruire et de se cultiver, de travailler et même de voyager d'un bout

du pays à l'autre sans avoir à s'exprimer en français, ils s'étonnent que le Parlement unanime ait fait du français et de l'anglais les deux langues officielles du Canada « pour tout ce qui relève du Parlement et du Gouvernement ».

Suite page 2

Aux alentours de 1940, deux peintres québécois, Paul-Emile Borduas et Alfred Pellan, jetant le trouble dans les eaux paisibles de l'art académique qui règne en maître dans le pays, ouvrent la voie à la peinture moderne au Canada. Cependant, moins brillant peut-être que Pellan, mais plus révolutionnaire en art, d'une sincérité absolue qui se refuse à tout compromis, animé d'un irrésistible mouvement intérieur qui le conduit en même temps à se libérer de la peinture figurative et à s'opposer à la société bourgeoise, Borduas marque beaucoup plus profondément que Pellan, et plus durablement, la peinture montréalaise.

Ce qui sera appelé quelques années plus tard l'Automatisme commence avec Borduas.

la naissance de la peinture
moderne au Canada

borduas et les automatistes

Pénétré des écrits d'André Breton, notamment du *Château étoilé* dont il prend connaissance à la fin de 1940 ou au début de 1941 dans un numéro du *Minotaure*, il trouve dans le surréalisme une conception libératrice de l'art et de la vie qui répond à ses impulsions

Suite page 7



Paul-Emile Borduas : *Sous le vent de l'île* (1948).

le difficile problème des disparités économiques

VERS UN MEILLEUR EQUILIBRE DES REGIONS ?

En juillet 1968, M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada depuis trois mois, estimant qu'une priorité absolue devait être accordée au développement régional, annonçait l'intention de son gouvernement de créer un ministère ayant pour mission de s'occuper du problème des inégalités régionales. Il lui était apparu nécessaire d'aborder le problème des disparités régionales de façon synthétique plutôt que par l'intermédiaire de différents ministères fonctionnels : l'efficacité, posée en postulat, exigeait une coordination et une planification des mesures correctives (1).

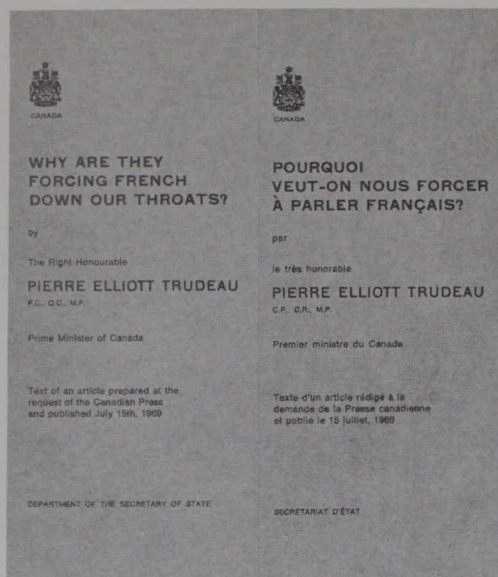
Depuis quarante ans, les inégalités de niveau économique entre les diverses régions et provinces du Canada persistent avec très peu de changement. Ni les forts mouvements nationaux de croissance économique, ni les turbulences créées par les crises et les guerres n'ont eu de répercussions durables sur la structure fondamentale de ces disparités, qui semblent tenir pour une large part à un retard dans l'accroissement de la productivité et à une utilisation incomplète

Suite page 10

(1) Voir *Canada d'aujourd'hui*, janvier 1969.

SOMMAIRE

Le français et l'anglais	1
Borduas et les Automatistes	1
L'expansion régionale	1
L'industrie de l'informatique	3
L'Indien entre deux mondes	5
Les allocations familiales	6
Le saumon, roi des eaux	9
Visite à Paris de M. Robert Bourassa	11
Grandes villes : Ottawa	12



Sauf au Québec et au Nouveau-Brunswick, le taux de l'unilinguisme anglais est égal ou supérieur à 90 pour cent dans toutes les provinces canadiennes ; celui de l'unilinguisme français est partout négligeable, sauf au Québec (62%) et au Nouveau-Brunswick (19%). Quant aux Canadiens bilingues, ils représentent 12,2 pour cent de la population. On en a recensé 25,5 pour cent au Québec et 19 pour cent au Nouveau-Brunswick ; ailleurs, leur taux ne dépasse pas 7,9 pour cent (Ontario) et il est en moyenne de 5,3 pour cent (1). Même si elles n'étaient pas fondées, les préoccupations des anglophones justifiaient que le premier ministre, M. Pierre Elliot Trudeau, écrivît, au moment où la loi sur le bilinguisme est entrée en application, un article agressivement intitulé « Pourquoi veut-on nous forcer à parler français ? »

Les Canadiens qui ne sont ni d'origine française ni d'origine britannique pouvaient éprouver des inquiétudes plus grandes encore. N'allaient-ils pas se voir obligés, quand ce ne serait que pour communiquer avec l'administration, à apprendre, non plus seulement une deuxième langue, mais une troisième ? Depuis 1867, le caractère hétérogène de la population canadienne n'a pas cessé de s'accroître. Il y a eu

(1) Tous les chiffres cités sont ceux du recensement décennal de la population (1961) qui a servi de base de travail à la Commission fédérale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1963-1969). Le dernier recensement décennal a été effectué le 1^{er} juin 1971.

Une donnée nouvelle de l'équation canadienne

LE FRANÇAIS ET L'ANGLAIS LANGUES OFFICIELLES *Suite de la page 1*

d'abord une diminution de l'importance relative de la communauté d'origine britannique (de 59 % en 1881 à 44 % en 1961), le maintien du pourcentage de la communauté française (30 %), enfin l'apparition puis l'augmentation constante de la proportion des personnes d'origine non britannique et non française (de 11 % en 1881 à 26 % en 1961). « Tout s'est passé, écrivait la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, comme si, sur cent Canadiens, quinze des cinquante-neuf Britanniques de 1881 avaient été remplacés par trois Ukrainiens, deux Polonais, deux Italiens, 2 Scandinaves, un Néerlandais et cinq personnes d'origines diverses, pendant que les trente Français et les six Allemands continuaient d'être présents. »

LANGUE MATERNELLE ET LANGUE D'USAGE

Avec le temps, l'assimilation linguistique a fait son œuvre au point que beaucoup de Canadiens dont l'origine n'est ni britannique ni française ont aujourd'hui l'une des deux langues officielles, généralement l'anglais, pour langue maternelle. En 1961, près de 70 pour cent des Canadiens d'origine scandinave avaient l'anglais pour langue maternelle, de même que 59 pour cent des Canadiens d'origine allemande, 52 pour cent des Canadiens d'origine néerlandaise, 40 pour cent des Canadiens d'origine polonaise, 34 pour cent des Canadiens d'origine ukrainienne. Une bonne partie des Canadiens d'origine italienne avaient l'anglais (22 %) ou le français (4 %) pour langue maternelle.

Même si la langue maternelle est la seule dont on puisse avoir une parfaite maîtrise, la langue d'usage a plus d'importance dans la vie quotidienne. Ici les statistiques ne peuvent être qu'approximatives. On peut estimer que « l'aire de l'anglais » renferme environ 69 pour cent des Canadiens, celle du français environ 30 pour cent, tandis qu'un peu plus de 1 pour cent de la population ne connaît ni l'une ni l'autre des langues officielles. Tout en reconnaissant les droits des langues autres que le français

et l'anglais, le gouvernement fédéral ne pouvait rendre officielles de nombreuses langues parlées par un petit nombre de citoyens (1).

UN BILINGUISME « INSTITUTIONNEL »

Le bilinguisme des individus est une chose, celui des institutions en est une tout autre : c'est sur le second que porte la politique du gouvernement canadien depuis que la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a livré ses travaux. « Le bilinguisme des individus est un noble idéal, écrit M. Keith Spicer, commissaire aux langues officielles, mais il n'est pas à la portée de tous les Canadiens, même de formation universitaire. On peut le regretter à cause du plaisir et de l'intérêt dont l'unilingue se prive et il y a sûrement de grands progrès à faire dans l'enseignement des langues secondes, mais on aurait tort d'envisager le bilinguisme de tous les citoyens comme une panacée ; l'interpénétration linguistique et culturelle est enrichissante, mais elle comporte aussi, surtout pour les francophones dans une Amérique du Nord massivement anglophone, des dangers que chacun connaît (2). » Le gouvernement s'est donné pour tâche d'offrir aux francophones comme aux anglophones tous les services qu'il est chargé d'assurer. Cela signifie que, dans les quelque cent soixante-dix organismes fédéraux (ministères, offices, instituts de recherches, etc.), les deux langues doivent avoir « un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi ». Le français et l'anglais ne seront pas seulement les langues de service à l'intention du grand public mais encore les langues de travail au sein des institutions (3). Le commissaire aux langues officielles juge que le dialogue entre les Canadiens dépend essentiellement du bilinguisme des institutions qui leur sont communes : ce bilinguisme institutionnel,

(1) Voir *Canada d'Aujourd'hui*, octobre 1970.

(2) L'Amérique du Nord abrite environ 212 millions d'anglophones et 6 millions de francophones dont le quart au moins parlent aussi l'anglais.

(3) Voir *Canada d'Aujourd'hui*, avril 1970.

Suite page 4

IMMIGRATION

Le Canada a accueilli 147 700 immigrants en 1970. Cinquante-cinq p. 100 d'entre eux se sont installés en Ontario, 16 p. 100 au Québec, 15 p. 100 en Colombie-Britannique, 19 p. 100 dans les trois provinces des Prairies, 2 p. 100 dans les quatre provinces de l'Atlantique.

Parmi les nombreux pays de dernière résidence des immigrants, citons la Grande-Bretagne (18 % d'immigrants), les Etats-Unis (16 %), l'Italie (6 %), le Portugal (5 %), la Grèce (4 %), la France (4 400 immigrants, soit 3 %).

l'industrie canadienne de l'informatique

VERS UNE INTERDEPENDANCE CROISSANTE DES ORDINATEURS ET DES COMMUNICATIONS

Dans le domaine de l'industrie de l'informatique, le grand événement de la décennie qui vient de s'écouler est, en Amérique du Nord, le développement des systèmes combinés d'informatique et de communication appelés généralement *systèmes de téléinformatique* ou de *télétraitement des données*.

UN NOUVEAU CONCEPT



Ces systèmes permettent de partager « l'énergie informatique » d'une manière économique et pratique entre un grand nombre d'utilisateurs géographiquement

répartis, grâce à l'utilisation des réseaux de télécommunications connectés sur un système utilisant les techniques de *time sharing* (1). Les utilisateurs ont ainsi directement à leur disposition, dans leurs propres locaux, un très large éventail de services d'information et de traitement des données. Les frais généraux de l'ensemble sont partagés entre tous les usagers, chacun d'eux payant des frais de service variant selon l'usage qu'il fait du système. Théoriquement, le système est capable d'offrir à chaque utilisateur, chaque fois qu'il en a besoin, l'équivalent de ce que lui offrirait un ordinateur privé, mais à un prix infiniment plus bas.

Les applications de tels systèmes s'étendent bien au-delà du domaine du calcul : ils permettent aussi d'assurer presque toutes les fonctions et services qui se rattachent au traitement, à la mise en mémoire, au rassemblement et à la distribution de l'information, de sorte que, au moins dans les pays avancés sur le plan technique, les systèmes d'informatique pourraient faire de l'ordinateur un objet aussi familier que le téléphone. La « civilisation de l'ordinateur », qui est en train de naître, amènera sans doute des changements si considérables dans les structures sociales que les prochaines décennies pourraient bien compter parmi les périodes décisives de l'histoire de la civilisation.

CONSIDERATIONS ECONOMIQUES

En 1969, le total des investissements dans les systèmes d'informatique s'est élevé, au Canada, à 600 millions de

dollars constants environ. A la fin de cette même année, on comptait 1928



systèmes d'ordinateurs dans le pays (2). Les fournisseurs de systèmes d'informatique ont réalisé, au cours de la même année, des recettes d'environ 300 millions de dollars, soit 40 millions de dollars de plus qu'en 1968 : les services à temps partagé et à abonnés multiples ont rapporté près de 6 millions de dollars ; les centres de traitement des données sur place environ 15 millions de dollars ; le traitement à distance, par lots, 28 millions (3).



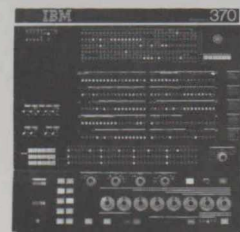
représente la moitié de ce marché, tandis que le Québec et les provinces maritimes en représentent ensemble 35 % et l'ouest canadien 15 %.



Les prévisions portant sur l'accroissement du marché canadien de l'informatique doivent être maniées avec précaution en raison de la large part d'incertitude qu'elles comportent du fait notamment des changements rapides de la technologie des ordinateurs. Il faut d'ailleurs reconnaître qu'au cours des années les prévisions se sont révélées remarquablement erronées. Si l'on adopte la méthode comparative, la seule qui suppose que les besoins canadiens n'évolueront pas dans le « vide » international mais se développeront dans le contexte d'un voisinage avec le pays le plus informatisé du monde, force est de faire les constatations suivantes. Les Etats-Unis possèdent 63 000 ordinateurs, soit 2,5 pour dix mille habitants ; le Canada en possède 2 000, soit 1 pour dix mille habitants. De 1970 à 1980 les Etats-Unis consacreront, d'après les prévisions, quelque 260 milliards de dollars à leur industrie informatique. Pour que le

Canada rattrape sur les Etats-Unis son retard par habitant, il faudrait prévoir 52 milliards d'investissements en dix ans, soit une dépense annuelle de 5,2 milliards, ce qui serait le double des investissements américains par habitant. Il paraît douteux qu'il puisse effectuer des investissements de cet ordre. Les choses changent si l'on se fixe comme but — et si l'on admet que des mesures nationales seront prises pour l'atteindre — le maintien de la position actuelle du Canada par rapport à celle des Etats-Unis au cours des dix prochaines années. Il faudrait, dans ce cas, prévoir en dix ans des investissements de l'ordre de 26 milliards de dollars pour les systèmes d'informatique et de communications combinés, ou de 16 milliards pour les systèmes d'informatique seuls. Ces chiffres sont élevés, mais ils correspondent aux prévisions concernant la croissance de l'industrie du traitement des données. Si des investissements de cet ordre sont réalisés, l'industrie canadienne de l'informatique deviendra dans dix ans l'une des trois plus importantes industries du pays (4).

VERS UNE RATIONALISATION ?



Etant donnée la nature assez largement imprévisible du marché et le dynamisme de la technologie des ordinateurs, il est difficile de prévoir avec certitude

comment évoluera, sur le plan commercial et institutionnel, l'industrie de l'informatique. On peut cependant prévoir à long terme deux directions possibles et divergentes.

La première pourrait être appelée *pluraliste*. Compte tenu de l'importance de l'innovation en informatique, laquelle réclame des qualités que l'on trouve aussi souvent, sinon plus, dans les petites entreprises que dans les grandes, et de la très large gamme des applications possibles des systèmes d'ordinateurs pour faire face à une demande croissante, on peut penser que l'extension du marché engendrera une concurrence intense entre une multitude de petites compagnies spécialisées. Contrairement à la tendance actuelle aux Etats-Unis et au Canada, ces entreprises pourraient s'approprier une part de plus en plus importante du marché.

Suite page 4

Une donnée nouvelle de l'équation canadienne

LE FRANÇAIS ET L'ANGLAIS LANGUES OFFICIELLES *Suite de la page 2*



dit-il, en renforçant la sécurité des deux communautés linguistiques, « offre une infrastructure sur laquelle peut reposer la confiance qui doit caractériser le dialogue. » En un mot, « le dialogue d'égal à égal exige que l'égalité soit incarnée dans des institutions ».

LE FRANÇAIS AU QUÉBEC

Compris de cette façon, le bilinguisme officiel ne s'oppose pas à l'unilinguisme qui

M. Keith Spicer, commissaire aux langues officielles. Né à Toronto en 1934, diplômé de l'université de Toronto et de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Spicer a été professeur de science politique dans plusieurs universités canadiennes.

est largement pratiqué par l'une et l'autre des communautés anglaise et française. Il ne fait pas obstacle, par exemple, aux efforts de ceux qui prônent la priorité du français au Québec. L'appui du gouvernement fédéral leur est acquis, au contraire : d'abord, dans son action en faveur des Québécois qui auraient à se plaindre de ce qu'une institution fédérale ne leur donnerait pas un service satisfaisant en français comme en anglais ; ensuite, dans l'aide qu'il apportera à l'usage du français comme langue de travail parmi les soixante-quinze mille fonctionnaires fédéraux qui travaillent au Québec.

Audacieuse peut-être, réaliste sûrement, la réforme linguistique de 1969 doit avoir à long terme une influence profonde sur l'attitude des Canadiens à l'égard de leur pays. Le commissaire aux langues officielles, qui n'est pas loin de penser que la loi est arrivée « avec un siècle de retard », voit en elle « une donnée radicalement nouvelle de l'équation canadienne ». Quant au premier ministre, il estime qu'il faudra « des années, voire des générations » pour réaliser en profondeur le sens et la portée de la transformation que constitue le bilinguisme officiel. FIN ■

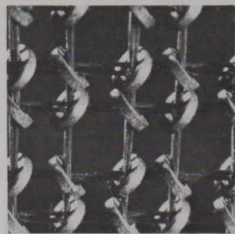
Suite de la page 3

l'industrie canadienne de l'informatique VERS UNE INTERDEPENDANCE CROISSANTE DES ORDINATEURS ET DES COMMUNICATIONS

La seconde voie serait celle de la *rationalisation*. On fonde cette perspective sur le fait que les énormes capitaux nécessaires à l'industrie de l'informatique, en particulier les immobilisations considérables qu'exigent la recherche et le développement, conduisent à accroître la dimension des entreprises. En outre, la mise au point de nouvelles applications dépend du développement de nouveaux équipements, et les grands systèmes en exploitation, à mesure qu'ils grandiront et que leur emploi se généralisera, auront besoin de capitaux de plus en plus importants pour se développer. Il ne subsisterait alors qu'un petit nombre de grosses entreprises, chacune étant capable de fournir une multiplicité de produits et de services grâce à un réseau de centres de données couvrant tout le pays. Si la tendance actuelle se poursuit, la rationalisation semble être la voie la plus probable à long terme.

A l'heure actuelle, les fabricants les plus importants — tous d'appartenance étrangère — fournissent environ 80 pour cent du total du marché commercial public du traitement de l'information au Canada. Les entreprises canadiennes ont une part plus grande — elle va

jusqu'à 50 pour cent — du nouveau marché du télétraitement des données ou des services à temps partagé. Il n'en reste pas moins que le plus grand fournisseur de services à temps partagé au



Canada est aujourd'hui la société américaine General Electric et que d'autres firmes américaines, comme IBM et Control Data, sont très actives en ce domaine.



L'industrie de l'informatique poursuivra probablement son évolution vers la concentration. Aussi les dirigeants canadiens, spécialement ceux qui sont chargés d'opérer les choix les plus favorables au développement d'une industrie canadienne de l'informatique, se trouvent-ils dès maintenant devant une tâche majeure : assurer, dans des conditions de concurrence intense, une présence

canadienne continue dans l'industrie du traitement de l'information. C'est actuellement la préoccupation du ministère fédéral des communications, qui s'emploie à trouver les moyens d'y parvenir. FIN ■

(1) Dans un système *en temps partagé*, qui permet de servir en même temps plusieurs usagers, l'ordinateur effectue la commutation d'un utilisateur à l'autre à un rythme suffisamment rapide pour que chacun d'eux ne se rende pas compte de la nature intermittente du service et ait l'illusion d'être seul.

(2) Le mot *système* désigne à la fois le *matériel* et le *périmètre*. Le matériel, ce sont les installations de base de l'ordinateur, essentiellement l'unité centrale (mémoire centrale, mémoire de travail, processeurs, matériel de contrôle, multiplexeurs de données, etc.) et le système superviseur chargé de la coordination et du contrôle du fonctionnement global de l'ordinateur. On appelle souvent l'élément matériel des ordinateurs *énergie informatique brute*. Le *périmètre* d'application est un ensemble de données et de programmes qui, mémorisés dans l'ordinateur, permet d'effectuer un certain nombre d'opérations telles que l'établissement de feuilles de paie, le contrôle des inventaires, la mise en mémoire et l'extraction des données, la commande des traitements.

(3) *Traitement par lots* : exécution des programmes de chaque client à la suite l'un de l'autre ou selon un programme établi à l'avance tel qu'on termine le travail du client A avant d'entreprendre celui du client B.

(4) A titre indicatif, l'apport de capitaux dans l'un des secteurs industriels les plus importants du Canada, l'énergie électrique et le gaz, a été de 1 535 milliards de dollars en 1969.

L'INDIEN ENTRE DEUX MONDES

Si l'on se place dans le contexte d'égalité juridique, sociale et économique que le gouvernement canadien souhaite promouvoir dans sa politique indienne, les deux impératifs suivants doivent être réalisés : participation de la population indienne, au même titre que le reste de la population canadienne, à l'évolution socio-économique du pays — ce qui implique l'abrogation de la « loi sur les Indiens » établie pour sauvegarder les droits des aborigènes mais propice, dans la pratique, à la discrimination sociale — sauvegarde du caractère spécifique de la culture indienne et garantie des droits culturels des Indiens.

On doit à la vérité de dire que, soit par crainte d'une assimilation de leur peuple, soit parce qu'il n'existe encore pour certains d'entre eux qu'une seule voie possible, celle du « statut différent », les Indiens sont divisés sur la nouvelle politique que leur propose le gouvernement fédéral (1). Ce dernier estime pour sa part que seul l'abandon progressif de la législation particulière sur les Indiens permettra aux Indiens du Canada de participer totalement au développement économique, social et politique du pays ; il recommande cette politique à la considération de tous les Canadiens, Indiens et non-Indiens, et des dix gouvernements provinciaux du Canada (2).

Indiens d'aujourd'hui

Actuellement 244 113 Canadiens sont inscrits à la direction des affaires indiennes du ministère des affaires indiennes et du nord canadien. Ce sont toutes les personnes d'ascendance masculine indienne qui ont décidé de vivre en conservant l'organisation sociale de leurs ancêtres et les coutumes traditionnelles, et qui sont soumis à la « législation sur les Indiens » régie par des ententes et des traités historiques fixant les droits et devoirs des tribus et du gouvernement. Dans l'ensemble du Canada, les Indiens sont groupés en 576 bandes et demeurent dans 2 281 villages ou « réserves ».

Le mot « réserve » sonne mal et on peut admettre qu'il est fâcheux, appliqué à un habitat humain. Il serait cependant tout à fait inexact de s'imaginer les Indiens du Canada parqués dans des enclos où ils seraient retenus prisonniers. Ils ont toute liberté d'aller et de venir hors des réserves qu'ils occupent. Beaucoup d'entre eux, même,

(1) *La politique indienne du gouvernement du Canada*, Livre blanc présenté en 1969 par M. Jean Chrétien, ministre des affaires indiennes et du nord canadien.

(2) Aux termes des lois sur la constitution canadienne, la gestion des affaires indiennes est placée sous la juridiction fédérale.

travaillent à l'extérieur. Les réserves n'ont rien non plus de folklorique, sauf celles qui vivent du tourisme, et le voyageur à la recherche de Peaux-Rouges emplumés et fiers risque d'être déçu : il y rencontrera des paysans, des pêcheurs, des artisans, des ouvriers en tenue de travail.

Les Indiens ne peuvent plus se laisser définir comme chasseurs ou pêcheurs :



17 pour cent d'entre eux seulement se livrent maintenant à l'une ou l'autre de ces deux formes d'activité. Les autres sont en général cultivateurs, ouvriers, artisans ou employés dans le secteur des services. Certains se sont acquis une juste réputation dans la construction des gratte-ciel : insensibles au vertige, les Indiens Mohawk de la réserve de Caughnawaga, près de Montréal, s'en vont travailler dans les grandes cités canadiennes, voire américaines, où ils se sont spécialisés dans le montage des hautes charpentes d'acier qui forment l'ossature des gratte-ciel.

Beaucoup de réserves sont organisées en coopératives de production ou de vente. Le gouvernement canadien s'efforce, par des



prêts, des subventions, une assistance technique, de développer, avec l'aide des Indiens, les ressources des réserves. Ainsi un programme récent, qui touchera 1 200 pêcheurs environ et qui est évalué à 4,6 millions de dollars canadiens (environ 25 millions de francs) a pour objet d'aider les pêcheurs indiens du littoral de la Colombie-Britannique à moderniser ou à remplacer leurs bateaux et leur matériel et de les former aux méthodes de pêche les plus modernes. Les Indiens gèrent également des coopératives d'artisanat. Ils possèdent et exploitent diverses installations touristiques telles que terrains de camping, plages, ports de plaisance, villages de vacanciers, etc.

Suite page 8

JET D'EAU TRANCHANT

Le Conseil national de recherches du Canada se livre à des études visant à élaborer une technique de coupage des solides par des jets d'eau à très haute pression. Pour étudier les mécanismes de la dynamique des fluides aux très hautes pressions, il a réalisé une pompe qui fournit de l'eau à une tuyère de 0,25 mm

sous une pression de 3500 kg au cm², pression qui pourra être portée à 7000 kg. S'il se révélait rentable sur le plan industriel, le coupage par jet d'eau pourrait être appliqué au cuir, au bois, aux textiles, aux métaux, aux plastiques, aux minéraux, au béton, à la glace et à tous les produits à base de papier.



Avec l'altimètre radar

INVENTAIRE DES FORETS PAR PHOTOGRAPHIE AERIENNE

Les forêts productives
au Canada :
2,5 millions de kilomètres carrés



L'inventaire forestier vise à évaluer le volume de bois marchand disponible, dans une région donnée, à partir de la connaissance de la répartition des espèces, de la densité des arbres, enfin de la taille et de la qualité des arbres représentatifs. Il permet aux spécialistes d'obtenir le développement maximal des sujets et de régler l'exploitation du peuplement.

Bien qu'ils utilisent l'avion depuis longtemps, les forestiers n'étaient pas parvenus jusqu'ici à tirer parti de la photographie aérienne pour dresser l'inventaire des forêts. La raison en est simple : on ne peut analyser de façon précise les particularités d'un peuplement qu'après avoir déterminé l'échelle de la photographie, ce qui suppose une évaluation très exacte de l'altitude de l'avion au moment de la prise de vue. Le Conseil national de recherches vient de réaliser un altimètre radar qui résout ce problème difficile. L'appareil mesure, en

effet, la distance qui le sépare de la surface du sol en dépit des écrans que constituent les branches, les feuilles, les plantes adventives, etc., aucune impulsion du signal radar n'étant réfléchiée par ces obstacles. L'altitude une fois connue, l'échelle du cliché l'est aussi et il devient possible de mieux identifier et dénombrer les arbres, et surtout de calculer leur hauteur et leur diamètre avec beaucoup plus de précision.

Des essais effectués au Québec sur des peuplements d'épicéas et de sapins ont donné des résultats plus qu'encourageants. Montée sur un avion volant à 500 mètres, une caméra couplée avec un altimètre radar a fourni, pour des arbres de 17 mètres de hauteur moyenne, des valeurs numériques ne s'écartant que de 5 pour cent des mesures prises en forêt. Les progrès réalisés au cours des essais permettent de penser qu'on réussira à évaluer la hauteur des arbres avec une approximation de 2 pour cent, soit 34 centimètres pour un peuplement de 17 mètres de hauteur. La province de Québec a l'intention d'établir par cette méthode, avec le concours de l'université Laval et de l'entreprise privée, l'inventaire de ses 1 436 000 kilomètres carrés de territoire forestier. ■

la réforme des allocations familiales

LES PRESTATIONS SERONT FONCTION DES REVENUS

Le régime d'allocations familiales en vigueur au Canada date de 1945. Il s'applique à tout enfant de moins de seize ans né au Canada et y résidant depuis un an au moins (1). Les familles reçoivent 6 dollars par mois (environ 32 francs) pour un enfant de moins de dix ans et 8 dollars (environ 43 francs) pour un enfant de plus de dix ans.

En 1964, les allocations furent étendues, dans neuf des dix provinces canadiennes,

aux jeunes de seize à dix-huit ans scolarisés ou handicapés. Ces allocations existaient déjà au Québec, depuis 1961, en vertu d'un programme provincial d'allocations scolaires. En outre, le Québec et Terre-Neuve possèdent, au niveau du gouvernement provincial, un programme d'allocations familiales complémentaire du programme fédéral.

Les allocations familiales ont pour but d'aider les familles nombreuses à subvenir à leurs charges. Elles sont destinées aussi à compenser le fait que le montant des salaires et le taux de l'assurance-chômage ne tiennent pas compte du nombre des personnes à charge. Si ce double but était atteint dans une large mesure lorsque le programme actuel d'allocations familiales fut mis en vigueur, il n'en va plus de même aujourd'hui. Les prestations ont perdu leur efficacité au fil des ans : elles n'ont, en effet, que très peu varié, alors que le coût de la vie a plus que doublé de 1946 à 1969. Le gouvernement fédéral a donc estimé que le régime des prestations familiales méritait révision.

substituer celui d'allocations sélectives qui seraient fonction du revenu de la famille. Cette orientation est considérée par beaucoup comme plus juste. On estime, en effet, que cette année, en application du régime actuel, les familles dont le revenu annuel

Suite page 10

LES « MOINS DE 18 ANS » 40 % DE LA POPULATION

	Nombre	Pourcentage de la population
Atlantique (1)	853 463	43,2
Québec	2 328 967	40,2
Ontario	2 615 168	37,5
Prairies (2)	1 342 164	39,7
Colombie-Britannique	678 852	36,2
Grand Nord (3)	18 929	44
Canada (4)	7 837 543	39,1

(1) Terre - Neuve, Ile-du-Prince-Edouard, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick.

(2) Manitoba, Saskatchewan, Alberta.

(3) Yukon et Territoires du Nord-Ouest.

(4) La population du Canada était de 20 015 000 habitants en 1966.

Source : Bureau fédéral de la statistique ; recensement de 1966.

(1) Les mêmes prestations s'appliquent, au titre de l'assistance familiale, aux immigrés dont les enfants ne répondent pas à cette dernière condition.

LA « SECURITE DE REVENU FAMILIAL »

Selon le projet qu'il a déposé au Parlement en décembre dernier, le ministre fédéral de la santé et du bien-être ne veut pas s'en tenir à un simple relèvement des allocations. Il propose d'abandonner le principe des prestations de caractère uniforme et de lui

CANADA D'AUJOURD'HUI

Rédaction, administration
6, rue du Mont-Thabor, Paris-1^{er}

Nos lecteurs sont priés de nous signaler leurs changements d'adresse.

Trimestriel publié à Paris
par les services d'information
de l'ambassade du Canada

JUILLET 1971 / N° 16

PHOTOS

Pierre Berger-Rapho / J.-P. des Rosiers / Marcel Fournès (France-Soir) / Galerie Nationale du Canada / IBM / Jon Joosten / Ministère des pêches et des forêts / Niépce-Rapho / Office national du film du Canada.

profondes. Fondamentalement lyrique et révolutionnaire, en ce sens qu'il s'efforce « d'étendre l'expérience humaine, de l'interpréter en dehors des limites et des cadres d'un rationalisme étroit, de prendre en un mot les mesures de l'homme » (1), le surréalisme révèle à Borduas le sens de sa recherche : voie de connaissance et de salut qui renoue avec l'amour, avec le désir et l'espoir d'une existence authentique et totale, qui mène à une conception de l'art comme extériorisation d'un rêve intérieur venu de l'inconscient, à la résistance à toute tyrannie et à toute hypocrisie, à la contestation des tabous sociaux et artistiques, à la dénonciation de ce qui endigue les élans profonds de l'homme, à la revendication pour l'homme, en raison même de son humanité, de la liberté absolue.

L'autre source de la peinture de Borduas, ce sont les dessins d'enfants. L'enfance, c'est la spontanéité préservée, que la culture et les habitudes du milieu n'ont pas encore déformée, pervertie. « Les enfants, écrit Borduas, que je ne quitte plus de vue, m'ouvrent toute large la porte du surréalisme, de l'écriture automatique. La plus parfaite condition de l'acte de peindre m'est enfin dévoilée » (2). En somme, le témoignage des enfants vient donner forme, plastique au témoignage de Breton.

La première exposition non-figurative de Borduas a lieu à Montréal en 1942. Le peintre y présente des gouaches qu'il qualifie de surréalistes, mais dans lesquelles il identifiera plus tard une influence cubiste. L'année suivante, nouvelle exposition abstraite qui lui met à dos presque tous les timides amateurs de peinture d'avant-garde, mais lui vaut l'appui inconditionnel des jeunes peintres, appui qui ne lui fera pas défaut de longtemps. En effet, en 1944-1945, c'est la naissance du groupe des Automatistes : autour de Borduas se réunissent de jeunes artistes, dont beaucoup comptent parmi ses élèves de l'École du meuble à Montréal. Il y a là notamment Jean-Paul Riopelle, Fernand Leduc, Marcel Barbeau, Pierre Gauvreau, Jean-Paul Mousseau.

On décide d'une exposition collective, non-figurative : elle se tient en 1946, au 1257 de la rue Amherst, à Montréal. Borduas et les jeunes exposants du groupe — ils sont sept — se tiennent sur les lieux et discutent passionnément avec les visiteurs. L'ambiance est frénétique. Le cahier des visiteurs s'emplit de commentaires injurieux, mais du côté des combattants le moral est excellent. Ce sont

la naissance de la peinture moderne au Canada.

borduas et les automatistes

Suite de la page 1

Jean-Paul Riopelle
Tocsin (1953)



des pionniers. Et la fraternité est reine : « Tous nos rapports baignaient dans un climat de fraternité, de générosité, de confiance, d'abandon même, qui était absolument inouï », rapporte le poète Claude Gauvreau qui a rejoint son frère Pierre dans le groupe. En 1947, une deuxième exposition collective a lieu rue Sherbrook, au domicile des Gauvreau. C'est à cette occasion qu'apparaît pour la première fois le terme *Automatistes*, qui désignera, dans l'histoire de la peinture, le groupe de Borduas. Il est dû à la plume d'un élève de l'école des Beaux-arts, Tancred Marsil, qui publie dans *Quartier latin* un article portant en titre *Les Automatistes* et en sous-titre *l'École de Borduas*. Le terme *Automatisme* fait évidemment allusion aux expériences d'écriture automatique, picturales ou verbales, pratiquées par les surréalistes et leurs adeptes montréalais. Il n'est pas sans présenter quelque ambiguïté : il paraît, en effet, en liant trop étroitement la jeune peinture de l'école de Montréal à ses sources surréalistes, lui dénier une autonomie et une originalité certaines. Sans doute les œuvres des *Automatistes*, comme celles des surréalistes, sont-elles le résultat d'une projection du monde intérieur né de l'inconscient, mais cette projection est toujours non-figurative. On ne trouve chez aucun peintre automatiste cette imagerie onirique, souvent léchée, à laquelle ont recours les Dalí, les Magritte, les Léonor Fini. L'automatisme montréalais, c'est de l'abstraction

lyrique, parce qu'il s'agit en vérité bien plus d'un automatisme du geste que d'un automatisme des associations imaginaires. Mil neuf cent quarante-huit : *Refus global*. Borduas et ses amis ne sont plus ces sympathiques artistes farfelus, dont quelques-uns promettent ; ils sont maintenant les « terribles » automatistes. Le texte du manifeste, violemment contestataire, écrit par Borduas et signé par seize jeunes du groupe et de leurs amis, coûte à Borduas son poste de professeur. Profondément déçu, il décide, non sans angoisse, de s'exiler. Il quitte Montréal pour New York en 1953. Inlassablement, étant dès lors entièrement libre de donner tout son temps à la peinture, il poursuit sa recherche, orientée vers une nouvelle qualité de l'espace qu'il obtient par un jeu de pâtes lumineuses. En 1955, il s'installe à Paris où il est d'abord séduit par la peinture lyrique et informelle de Wols. Cependant il choisit le dépouillement, refusant même les effets faciles de la couleur. Il concentre ses efforts sur la recherche d'une structure dynamique de l'espace et revient à la forme dans la mesure où, créant un espace nouveau, elle peut être définie comme appétit d'organisation. Ce style, Borduas le conservera jusqu'à sa mort, en 1960.

FIN ■

(1) Ferdinand Alquié, *Philosophie du surréalisme*, Paris 1955.

(2) Borduas, *Projection libérante*, dans *La Barre du Jour*, janvier-août 1969, Montréal.

FRANCOPHONIE



Au cours de l'actuel exercice budgétaire, le gouvernement canadien quintuplera ses contributions aux organismes internationaux de langue française : il dépensera 6 millions de francs au lieu de 1,18 million l'année dernière. L'Agence francophone de coopération recevra environ

3,32 millions. La France (45 %), le Canada (33 %) et la Belgique (12 %) assurent les neuf dixièmes du financement de cet organisme qui a pour tâche de promouvoir entre ses membres une coopération multilatérale dans les domaines de l'éducation, de la culture et des sciences.

L'INDIEN ENTRE DEUX MONDES

Suite de la page 5

Les réserves indiennes sont, dans l'état actuel de la législation, administrées par le gouvernement fédéral. Cependant les Indiens s'occupent de la gestion de leurs propres affaires par l'intermédiaire des conseils de bandes, qui ont des pouvoirs analogues à ceux de conseils municipaux. Il existe maintenant un Conseil national indien apte à négocier avec le gouvernement fédéral sur les problèmes communs à tous les Indiens. Il y a en outre, pour chacune des provinces,



un organisme distinct qui négocie avec le gouvernement fédéral au nom des membres provinciaux.

Il reste qu'aux termes de la loi actuelle les Indiens ne sont pas propriétaires du sol de leurs réserves. L'existence des réserves a certes assuré aux Indiens la jouissance de

LES INDIENS AU CANADA

	Nombre	Pourcentage de la population	
		indienne	totale
Atlantique (1)	9 221	3,7	0,4
Québec	27 050	11	0,4
Ontario	54 052	22,1	0,7
Prairies (2)	97 897	40	2,7
Colombie-Britannique	47 138	19,3	2,2
Grand Nord (3)	8 755	3,5	19
Canada	244 173	100	1

(1) Terre - Neuve, Ile-du-Prince-Edouard, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick. (2) Manitoba, Saskatchewan, Alberta. (3) Yukon et Territoires du Nord-Ouest.

Source : ministère des affaires indiennes et du nord canadien, 1969.



terres qui n'ont pu être aliénées sans leur consentement, mais les titres de propriété appartiennent à l'Etat. Il en résulte un régime qui manque de souplesse et n'est guère propice à la mise en valeur des réserves. La bande indienne veut-elle, par exemple, arrondir ses recettes en louant ses terrains à bail, elle ne le peut qu'après avoir reçu l'accord du gouvernement et satisfait à toutes sortes d'exigences administratives. L'un des éléments essentiels de la nouvelle politique indienne définie dans le Livre blanc de 1969 est la possession pleine et entière de leurs terres par les Indiens, qui doivent en avoir non seulement la jouissance, mais la propriété avec les droits et obligations que cela comporte : notamment administration par les Indiens eux-mêmes de leurs terres et assujettissement à l'impôt, dont les Indiens sont dispensés sous le régime actuel.

Un retard à rattraper

S'il est tout à fait inexact d'assimiler les réserves indiennes à des camps de réfugiés, il faut reconnaître que beaucoup d'entre elles sont des villages de pauvres. Les Indiens des réserves jouissent d'un niveau de vie sensiblement inférieur à celui des

autres Canadiens. C'est que, en raison d'une instruction générale et technique habituellement incomplète, d'une adaptation quelquefois difficile au travail extrêmement discipliné et normalisé qu'exige toute société industrielle, parfois même d'une certaine discrimination à leur endroit, les Indiens, dans leur masse, occupent rarement des emplois qualifiés. Les salaires des travailleurs des réserves sont, de ce fait, en moyenne plus faibles que ceux des autres membres de la société canadienne et le nombre des chômeurs est plus important. Pour aider les Indiens à s'adapter au rythme de la vie socio-économique du pays, le gouvernement canadien a établi un ensemble de programmes : programme accéléré d'enseignement et de formation professionnelle, programme de développement industriel et de mise en valeur des ressources naturelles des terres indiennes grâce à des prêts et autres stimulants visant à encourager l'expansion du commerce et la création d'entreprises à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, programme d'amélioration du logement, etc.

Depuis quelques décennies, on assiste à un rapide accroissement démographique chez les Indiens (1). Leur santé et leur degré d'instruction se sont nettement améliorés. Aujourd'hui, presque tous les enfants indiens d'âge scolaire fréquentent l'école. Il y a davantage d'enfants qui poursuivent leur scolarité plus longtemps et atteignent un niveau d'instruction plus élevé. Tout enfant indien doué peut pousser ses études aussi loin qu'il le désire, même à l'université, appuyé au besoin par le gouvernement fédéral. Cependant, trop d'enfants quittent encore prématurément l'école, en raison, semble-t-il, des difficultés linguistiques qu'ils rencontrent, de l'influence du milieu, de l'isolement. Un programme de deux années d'école maternelle a été institué afin de permettre un bon départ aux enfants auxquels l'enseignement sera dispensé dans une autre langue que leur langue maternelle. On prévoit que tous les enfants de cinq ans seront inscrits à la rentrée prochaine et tous ceux de quatre ans à la rentrée de 1972.

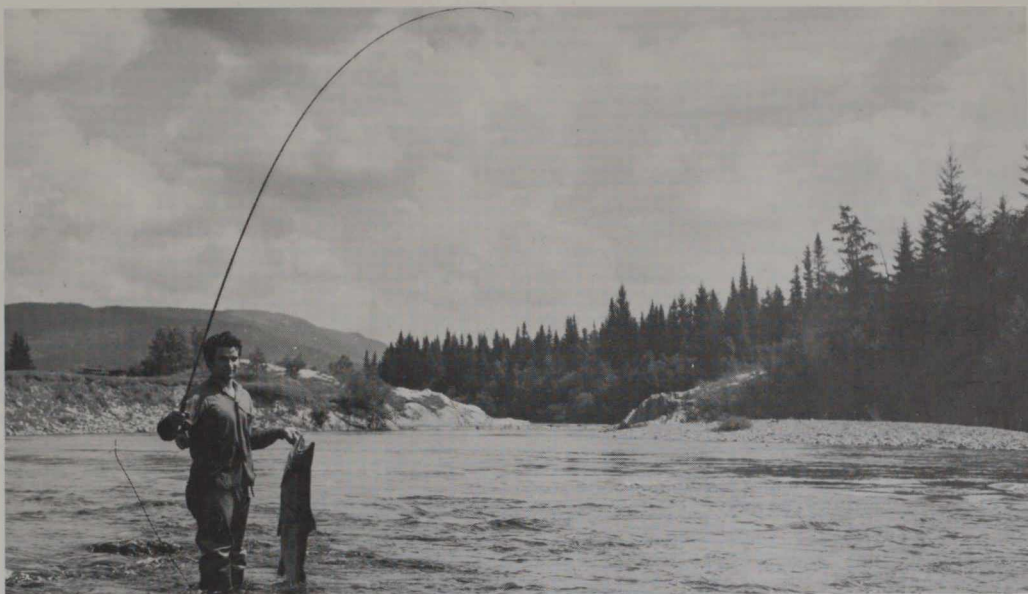
S'il faut assurer aux Indiens une formation qui leur permette d'affronter avec des chances égales à celles des autres Canadiens la société industrielle qui est celle de leur pays, il ne faut pas négliger pour cela leur avenir culturel propre. Les Indiens sont légitimement fiers de leur art, de leur artisanat, de leur tradition orale, de leurs danses, en un mot de leur héritage culturel ; ils souhaitent que celui-ci soit reconnu de la société canadienne tout entière. Il est nécessaire que les initiatives en faveur de la culture indienne soient encouragées, que le patrimoine culturel des Indiens soit sauvegardé. Alors seulement les Indiens du Canada pourront exercer pleinement leurs talents et leurs capacités tout en développant leur identité. FIN ■

(1) Pendant trois siècles, l'évolution démographique des Indiens a été caractérisée par une diminution numérique progressive : plus de 200 000 au seizième siècle, 150 000 après la conquête anglaise, 100 000 aux alentours de 1900. La tendance s'est inversée au début du vingtième siècle et actuellement le taux de croissance de la population indienne est supérieur à celui de la population canadienne dans son ensemble.

LA réputation des eaux du Nouveau-Monde n'est plus à faire. Voici ce qu'on en disait déjà en 1497, lorsque fut découvert le Canada : « La mer est pleine de poissons qui se prennent non seulement avec un filet, mais aussi avec un panier dans lequel on met une pierre pour le faire plonger dans l'eau... » Plus de cent cinquante espèces de poissons vivent, en effet, dans les eaux fécondes du Canada. Le roi de ces eaux est sans contredit le saumon, vigoureux, intrépide, mystérieux, dont la destinée biologique veut qu'il unisse la mort à l'amour comme dans les légendes médiévales.

Tous les saumons s'ouvrent à la vie dans les eaux douces d'une rivière, puis ils émigrent vers l'océan où ils suivent une route inconnue vers une destination inconnue, y demeurant deux ans ou davantage jusqu'à leur pleine maturité. Ensuite, obéissant à l'appel irrésistible de leur nature, ils quittent la mer et remontent au prix d'une lutte épuisante vers les eaux qui les ont vus naître, pour y frayer.

Cinq variétés de saumons fréquentent les eaux canadiennes du Pacifique. Toutes sont soumises au même cycle de vie, immuable et irréversible, en dépit de quelques variantes de détails. C'est ainsi que beaucoup de jeunes *sockeyes*, après leur éclosion dans les eaux intérieures de la Colombie-Britannique, descendent vers les lacs où ils s'attardent un an ou deux avant d'émigrer vers l'océan. Il arrive même que le sockeye passe toute sa vie en eau douce : on l'appelle alors *kokanee* ou *kickaniny*, petit sockeye de lac. La plupart des jeunes *cobos*, ou saumons argentés, demeurent aussi volon-



Québec : la Matane, affluent du Saint-Laurent, haut lieu de la pêche sportive

LE SAUMON roi des eaux canadiennes

tiers une année entière en eau douce et quelques-uns attendent même d'avoir atteint leur troisième année pour entreprendre le voyage de l'océan.

Le *saumonneau rose* quitte l'eau douce encore alevin pour descendre à la mer où il atteint sa maturité en deux ans. Assez curieusement, les montaisons de saumons roses sont inégales d'une année à l'autre : dans le sud de la Colombie-Britannique, les montaisons importantes se font les années impaires, dans le nord les années paires. Une énigme de plus.

Le *saumon-chien* demeure trois ou quatre ans au moins dans la mer et il est le dernier des saumons à la quitter pour frayer. Le *saumon quinnat* n'a pas plus que ses cousins laissé deviner

le but de son voyage océanique, mais on sait qu'il parcourt de longues distances : on a retrouvé au large de l'Alaska des individus venant de la rivière Colombie et dans l'Arctique des individus partis de la rivière Sacramento (Californie).

Le saumon de l'Atlantique, qui évolue le long des côtes est du Canada, effectue souvent deux montées par an de la mer vers les frayères : pain bénit pour les pêcheurs... Quant à ces vaillants saumons de lacs du Québec et du Labrador que l'on nomme *ouananiches*, on raconte qu'ils sont issus, il y a des milliers d'années, de saumons de l'Atlantique demeurés prisonniers du lac Saint-Jean lorsque se retirèrent les eaux du glacier Wisconsin. ■

MÉTRO DE MONTRÉAL



Le métro de Montréal entreprendra en octobre prochain un programme d'extension au terme duquel la longueur actuelle des lignes aura triplé, passant de 22 kilomètres environ à 68 kilomètres. Les travaux commenceront

donc cinq ans après l'inauguration du métro ; ils dureront sept ans. Parmi les lignes à construire, certaines seront ouvertes dans les premiers mois de 1976, à l'approche des Jeux olympiques d'été.

la réforme des allocations familiales

LES PRESTATIONS SERONT FONCTION DES REVENUS

Suite de la page 6

est inférieur à 6 000 dollars (32 400 francs) recevraient le quart du montant total des allocations familiales et que les trois quarts iraient aux familles jouissant de revenus supérieurs. Elle est plus économique aussi : à supposer que le gouvernement augmente seulement de 1 dollar le barème actuel, sans modifier le régime d'attribution des prestations, il lui en coûterait 82 millions de dollars par an (443 millions de francs) pour les allocations familiales et 8 millions de dollars (43 millions de francs) pour les allocations aux jeunes de seize à dix-huit ans. Doubler les tarifs, ce serait engager une dépense supplémentaire de 640 millions de dollars (3 456 millions de francs).

Le régime de « sécurité de revenu familial », que le gouvernement canadien se propose de substituer au régime actuel d'allocations familiales, permettrait de distribuer aux

familles à faibles revenus des prestations plus élevées qu'aux familles aisées. Selon le projet, il serait versé aux familles jouissant d'un revenu égal ou inférieur à 4 500 dollars par an (24 300 francs) une allocation mensuelle de 16 dollars (86 francs environ) par enfant de moins de seize ans. Réduit progressivement, le montant de la prestation serait de 5 dollars (27 francs) pour les familles dont le revenu annuel est de 10 000 dollars (54 000 francs), cependant qu'au-delà l'allocation serait supprimée. La « dégressivité » du barème serait très lente, puisque le projet gouvernemental ne distingue pas moins de treize tranches de revenu.

REDISTRIBUTION

L'application, dans toutes les provinces canadiennes, du principe de la sélectivité

aux allocations fédérales aux jeunes de seize à dix-huit ans, dépend d'un accord avec la province de Québec. Le gouvernement fédéral compte entamer le plus tôt possible des discussions à ce sujet avec le gouvernement provincial.

Le régime de « sécurité de revenu familial » coûtera au gouvernement canadien environ 660 millions de dollars par an (3 564 millions de francs), soit une dépense supplémentaire de 100 millions (540 millions de francs). Comme, selon le projet, les allocations seront soumises à l'impôt sur le revenu, ce qui n'est pas le cas sous le régime actuel, cette dépense supplémentaire sera en partie couverte par les impôts qui proviendront des allocations versées. S'il est adopté par le Parlement canadien, le nouveau régime sera mis en vigueur au mois de septembre.

FIN ■

le difficile problème des disparités économiques

VERS UN MEILLEUR EQUILIBRE DES REGIONS ?

Suite de la page 1

et peu efficace des ressources humaines et matérielles dans les régions défavorisées.

Le problème des disparités régionales, qui se pose dans presque tous les pays du monde, est d'une très grande difficulté en raison même des lois du développement : le niveau économique d'une région s'accroît d'autant plus que celle-ci est plus riche, de sorte que, si les règles du marché étaient seules à jouer, on assisterait à un accroissement des inégalités entre régions riches et régions pauvres. C'est pourquoi il importe de mettre en œuvre des politiques capables de réduire les disparités, ces politiques devant être soutenues par d'importants moyens financiers.

C'est l'objectif que s'est fixé le gouvernement fédéral en instituant un ministère de l'expansion économique régionale. Créé en avril 1969, ce ministère a pour but « d'assurer une assez vaste répartition de la croissance économique au Canada pour que les possibilités d'emplois et de gains dans les régions de faible croissance soient aussi proches que possible de celles des autres parties du pays, sans empêcher pour autant la réalisation d'un taux global élevé de croissance nationale » (2).

D'une façon plus précise, le ministère de l'expansion économique régionale peut :

	1949	1959	1969
Canada	959	1 569	2 913
Ontario	1 140	1 862	3 369
Colombie-Brit.	1 158	1 828	3 121
Prairies (1)	992	1 497	2 786
Québec	804	1 361	2 627
Atlantique (2)	642	1 051	2 033

(1) Manitoba, Saskatchewan, Alberta.

(2) Terre-Neuve, Ile-du-Prince-Edouard, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick.

Source : ministère du développement économique régional.

- recommander la désignation comme « zones spéciales » des régions où il existe une insuffisance exceptionnelle dans les possibilités d'emploi ;
- élaborer et réaliser, en collaboration avec d'autres organismes fédéraux, des plans et programmes de développement pour ces zones spéciales ;
- conclure des accords avec les provinces pour réaliser conjointement des plans et des programmes de développement ;
- verser des prêts ou des subventions à une province pour l'aider à mettre en place l'infrastructure économique d'une zone spéciale là où une telle action est indispensable à la mise en œuvre du plan ;
- encourager, par des stimulants spéciaux,



la visite à Paris du premier ministre du Québec

M. ROBERT BOURASSA A LANCÉ UN APPEL AUX INVESTISSEURS ET AUX TECHNICIENS FRANÇAIS

M. Robert Bourassa, premier ministre du Québec, a fait à Paris, en avril dernier, une visite officielle de quatre jours. En marge des entretiens qu'il a eus avec M. Georges Pompidou, président de la République, avec MM. Jacques Chaban-Delmas, premier ministre, Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères, et de nombreuses personnalités françaises, M. Bourassa s'est adressé à plusieurs reprises à des groupes d'hommes d'affaires auxquels il a expliqué la « stratégie de développement » du gouvernement du Québec et l'intérêt qu'elle présente pour les investisseurs français. « Les Québécois », a dit le premier ministre du Québec, sont des Nord-Américains qui travaillent, en français, avec des méthodes nord-américaines. Pour les Européens, notre façon de vivre et de travailler comme le gigantisme des richesses de notre sol et de notre sous-sol devraient présenter des attraits sérieux. Les Québécois n'ont peut-être pas la juste part qui leur revient dans l'exploitation de leur économie, et cela non pas par manque d'agressivité ou de dynamisme commercial, mais surtout à cause de l'absence

de techniques dont l'apprentissage réclame de longues années. Or ce sont là des matières que l'Europe et la France possèdent à un haut niveau. Pourquoi ne pourrions-nous pas envisager nos rapports économiques sous l'angle d'une complémentarité naturelle découlant des ressources et des techniques ? »

M. Bourassa a dit : « Ce n'est pas en leur garantissant une place réservée sur nos marchés que nous entendons attirer le capital ou les entreprises (...) Nos contacts fréquents et nos échanges avec les Etats-Unis ont été pour une bonne part la source de notre croissance passée » et le Québec n'entend pas les « restreindre ». Mais le Québec constitue « la base idéale d'attaque du marché nord-américain (...) On peut commencer une exploitation au Québec et au Canada à plus petite échelle et de façon plus expérimentale qu'aux Etats-Unis ». Le premier ministre a marqué sa volonté de « ne négliger aucune chance de faire connaître le Québec et ses possibilités dans les endroits où la puissance économique et financière se développe », de manière à diversifier les sources d'investissements.

	1949	1959	1969	Habitants en 1969	
				nombre	%
Canada	100	100	100	21 051 000	100
Ontario	118,9	118,7	115,7	7 452 000	35,4
Colombie-Brit.	120,8	116,5	107,1	2 067 000	9,8
Prairies	103,5	95,4	95,6	3 499 000	16,7
Québec	83,8	86,7	90,2	5 984 000	28,4
Atlantique	66,9	67	69,8	2 012 000	9,6

Source : ministère du développement économique régional.

en plus de ceux qui sont prévus par d'autres programmes, une entreprise dont l'établissement, l'expansion ou la modernisation sont essentiels au succès d'un plan de développement dans une zone spéciale.

Parmi les ententes générales de coopération signées récemment entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, citons le plan de développement du bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et des îles de la Madeleine (Québec), qui porte sur tous les secteurs de la vie économique et prévoit une participation financière du gouvernement fédéral de 1,15 milliard de francs ; le plan de développement de l'Ile-du-Prince-Edouard, qui vise à la mise en valeur des ressources

naturelles et humaines et au relèvement social de la région, et requiert du gouvernement fédéral une contribution totale de 687 millions de francs.

Dans les « zones spéciales », les administrations fédérales, provinciales et municipales entreprennent des actions concertées. Les mesures prises varient d'une zone à l'autre en fonction des besoins de chacune. Vingt-trois zones spéciales ont été désignées en 1970 : huit à Terre-Neuve, deux au Nouveau-Brunswick, deux en Nouvelle-Ecosse (soit douze dans les provinces atlantiques), cinq au Québec, une en Ontario, une au Manitoba, trois en Saskatchewan, une en Alberta (soit cinq dans les provinces des Prairies).

Aux termes d'une série d'ententes fédérales-provinciales sur les zones spéciales, le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux s'engagent à collaborer étroitement à la réalisation de certains projets d'infrastructure dans dix-huit des vingt-trois zones spéciales ; ils s'engagent en outre à élaborer des plans conjoints de développement au cours des cinq prochaines années.

FIN ■

(2) Le ministère de l'expansion économique régionale regroupe notamment la direction générale du développement rural, autrefois au ministère des forêts, qui est chargée d'appliquer la loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (Arda) et le Fonds de développement économique rural (Foder) ; l'Agence de développement régional du ministère de l'industrie, chargée de l'application de la loi stimulant le développement de certaines régions ; le Conseil de développement de la région de l'Atlantique, organisme-conseil remplaçant l'Office d'expansion économique de la région atlantique ; la Direction des projets expérimentaux, auparavant Direction des projets-pilotes au ministère de la main-d'œuvre et de l'immigration.

A gauche :
Village de pêcheurs à Terre-Neuve : un grand besoin de modernisation
A droite :
Région touristique, la Gaspésie (Québec) réclame des investissements





Grandes villes canadiennes... OTTAWA

Ottawa n'était guère qu'un gros bourg lorsqu'elle fut choisie, en 1857,

pour être la capitale du Canada ; en 1871, elle ne comptait encore que vingt-deux mille habitants. Bien qu'elle ait gardé longtemps une réputation de capitale administrative, la ville s'est développée à un rythme remarquable. Avec près de 570 000 habitants (elle en avait 202 000 il y a vingt ans), l'agglomération urbaine est maintenant la quatrième du

Canada. Plus proche de Montréal que de Toronto, bâtie sur la rive droite de l'Outaouais qui lui a donné son nom aux consonances indiennes, la capitale nationale s'emploie, en particulier grâce à la généralisation du bilinguisme, à présenter une synthèse des deux grandes cultures qui ont fait du Canada ce qu'il est.

